

M

POLYNESIE FRANCAISE
ILE DE TAHITI

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

Subdivision Administrative
Des Iles Du VentDirection Générale des Services
Secrétariat du Conseil Municipal
Tel. : (689)41.57.30 – Fax. : (689) 42.04.11

Ville de Papeete

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
- 4 AVR. 2012
N° /IDV

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2012**

---//---

L'an Deux Mille Douze, le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Madame Agnès CHAMPS, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			A quitté la salle et n'a pas participé aux débats et au vote des délibérations 2012-10 et 2012-11.
CLARK Jean-Claude		X		
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			N'a pas participé au vote de la délibération 2012-30.
TRAFTON Mareva		X	BUIILLARD Michel	
TEMEHARO René		X	MAONI Charles	
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			N'a pas participé au vote de la délibération 2012-32.
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette		X	MAIOTUI Paul	

TANSEAU Robert	X			N'a pas participé au vote de la délibération 2012-30.
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette		X	SHAN SEI FAN Victorine	
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana		X	LOMBARD Adrien	
BORDET Lily		X	CHAMPS Agnès	
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			A quitté définitivement la séance avant le vote de la délibération 2012-15.
CARLSON Jean-Michel		X	GATIEN Johanna	
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn	X			
MAONI Charles	X			
TOTAL	24	11		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

24 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 08 mars 2012 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 08 mars 2012 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

- **En matière de délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières :**

2012-21	Décision n°2012-21 du 9.03.2012 accordant à Mr HATITIO Alfred , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-22	Décision n°2012-22 du 9.03.2012 accordant à Mr GOMMERS François pour la succession ARSONNEAU Yvonne, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de	13/03/2012

	l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	
2012-23	Décision n°2012-23 du 9.03.2012 accordant à Mme PERRY épouse TAPUTU Mathilda , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-24	Décision n°2012-24 du 9.03.2012 accordant à Mme RICHMOND Ingrid épouse PAPAI , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-25	Décision n°2012-25 du 9.03.2012 accordant à Mlle CHUNG Émilienne , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-26	Décision n°2012-26 du 9.03.2012 accordant à Mme TURA Claire épouse MANUTAHU , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-27	Décision n°2012-27 du 9.03.2012 accordant à Mme AMARU Marcella Tetutaata épouse HUNTER , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-28	Décision n°2012-28 du 9.03.2012 accordant à Mme MARTIN Anne-Marie , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-29	Décision n°2012-29 du 9.03.2012 accordant à Mme CARBAYOL Laïza , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012
2012-30	Décision n°2012-30 du 9.03.2012 accordant à Mme POAREU Solange Imiura , une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant de 100 000 XPF.	13/03/2012

• Autres :

2012-31	Convention de prestation d'étude passée avec la SARL CAPSE PF relative à la réalisation du Bilan Carbone Collectivité et Territoire de la Commune de Papeete, pour un montant TTC de 2 024 000 XPF.	23/01/2012
2012-32	Marché public de travaux n°10/2012 passé avec la SARL PARCIFIC PISCINE API le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes incendie du marché municipal de Papeete, lot n°2 :Plomberie, pour un montant TTC de 13 560 938 XPF.	15/02/2012
2012-33	Marché public de travaux n°11/2012 passé	15/02/2012

	avec la SA CEGELEC POLYNESIE le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes incendie du marché municipal de Papeete, lot n°3 : ventilation mécanique, pour un montant TTC de 13 441 905 XPF.	
2012-34	Marché public de travaux n°12/2012 passé avec la EURL AMOUY le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes incendie du marché municipal de Papeete, lot n°4 : menuiseries/volets roulants, pour un montant TTC de 6 223 602 XPF.	16/02/2012
2012-35	Marché public de travaux n°13/2012 passé avec CARPA EURL le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes incendie du marché municipal de Papeete, lot n°5 : revêtements scellés-collés, pour un montant TTC de 6 719 580 XPF.	17/02/2012
2012-36	Avenant n°1 au marché n°45/2010 du 20 décembre 2010 portant sur la construction de la salle polyvalente de Taunoa-Lot n°3 : menuiserie aluminium et bois, passé avec SARL SOMALU le 13 février 2012, pour un montant TTC de 5 382 960 XPF.	21/02/2012
2012-37	Marché public de travaux n°9/2012 passé avec FARE AITO le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes incendie du marché municipal de Papeete, lot n°1 : gros-œuvre : démolition/maçonnerie – métallerie – plafonds - peintures, pour un montant TTC de 10 764 537 XPF.	24/02/2012
2012-38	Convention de partenariat dans le cadre du salon Seatrade Cruise Shipping Convention 2012 de Miami passée avec la SARL ARCHIPELAGOES , pour un montant TTC de 500 000 XPF.	09/03/2012
2012-39	Avenant n°1 au marché n°2/2011 du 10/01/2011 passé avec Mr HUGUES MORIGAULT , portant sur la mission d'étude préalable d'aménagement des parcelles communales dans le quartier de Mama'o.	16/09/2011
2012-40	Avenant n°1 au marché n°29/2011 du 29/12/2011 passé avec la SAS AGP CONSTRUCTION relatif aux travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete en 2012	28/02/2012
2012-41	Avenant n°2 au marché n°14/2008 du 10/12/2008 passé avec la SAS AGP CONSTRUCTION relatif aux travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete pour la période 2009-2011	28/02/2012
2012-42	Annexe n°1 du 23/02/2012 du marché	28/02/2012

	n°49/2010 du 20/12/2011 passé avec la SARL Plomberie Générale du Pacifique relatif à la construction d'une salle polyvalente à Taunoa, lot n°8 : Plomberie / Sanitaires, pour un montant TTC de 933 928 XPF TTC.	
2012-43	Marché public de fournitures n°1/2012 passé avec SA YUNE TUNG le 06/02/2012, relatif à la fourniture de matériels électriques à la Commune de Papeete en 2012, pour un montant minimum de 6 000 000 XPF TTC et maximum de 24 000 000 XPF TTC.	18/01/2011
2012-44	Marché public de travaux n°2/2012 passé avec CEGELEC POLYNESIE le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information, lot n°1 : électricité (courants forts/courant faibles), pour un montant TTC de 4 446 827 XPF.	10/02/2012
2012-45	Marché public de travaux n°3/2012 passé avec YUNE TUNG SA le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information, lot n°2 : onduleur, pour un montant TTC de 1 144 328 XPF.	10/02/2012
2012-46	Marché public de travaux n°4/2012 passé avec CEGELEC le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information, lot n°3 : détection et extinction incendie, pour un montant TTC de 2 624 535 XPF.	10/02/2012
2012-47	Marché public de travaux n°5/2012 passé avec SARL TECHNO FROID le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information, lot n°4 : climatisation, pour un montant TTC de 4 372 101 XPF.	10/02/2012
2012-48	Marché public de travaux n°6/2012 passé avec EURL RIVAL PEINTURES le 06/02/2012, relatif à la mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information, lot n°5 : cloisons légères, menuiserie bois et peinture, pour un montant TTC de 3 274 473 XPF.	10/02/2012
2012-49	Marché public de travaux n°7/2012 passé avec SARL PACIFERME le 06/02/2012, relatif à la rénovation du marché municipal de PAPEETE, lot n°1 : gros œuvre : métallerie – cloisons légères / plafonds – peinture, pour un montant TTC de 35 371 124 XPF.	17/02/2012
2012-50	Marché public de travaux n°08/2012 passé avec SARL TECHNO FROID le 06/02/2012, relatif à la rénovation du marché	15/02/2012

	municipal de PAPEETE, lot n°2 : Electricité pour un montant TTC de 25 571 170 XPF.	
2012-51	Marché public de service n°14/2012 passé avec SA SPEA le 08/02/2012, relatif à l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Ville de Papeete en 2012, pour un montant minimum de 5 000 000 XPF TTC et maximum de 20 000 000 XPF TTC	20/02/2012
2012-52	Marché public de travaux n°29/2011 passé avec SAS AGP CONSTRUCTION le 29/12/2011, relatif aux travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de PAPEETE, pour un montant minimum de 25 000 000 XPF TTC et maximum de 100 000 000 XPF TTC	09/01/2012

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2012-09	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 21 présenté par Mr. Alban ELLACOTT,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le projet de convention d'accord transactionnel entre la Commune, la SPEA et Mme Levy et la SGPV fixant les conditions de travaux et d'utilisation future d'un réseau d'eau potable sur les hauteurs de Tipaerui.</p> <hr/> <p><i>Madame Marcelline LEVY est propriétaire de l'assise foncière de la route de desserte du lotissement des collines de Tipaerui et du Pic Rouge. Elle est représentée par sa fille Madame Manola LEVY, cogérante de la société SGPV, gestionnaire des ouvrages de distribution d'eau du réseau de distribution d'eau Vaitia.</i></p> <p><i>Madame LEVY souhaite voir le réseau public de l'eau potable s'étendre sur les parties des réseaux d'eau privés dont elle a actuellement la responsabilité. Dans cet objectif et dans le cadre des travaux de rénovations d'une partie de la voie d'accès aux lotissements des collines de Tipaerui et du Pic rouge, nécessitant le déplacement de la conduite de diamètres 160 appartenant à Mme LEVY et la SGPV, la commune est susceptible d'apporter son concours par la fourniture de 365 mètres de canalisation fonte ductile de diamètre 200mm.</i></p> <p><i>Le présent accord, établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet de déterminer les conditions de travaux ainsi que les conditions d'utilisation future des installations au droit et en aval des présents travaux. Il a aussi pour objet de prévenir toute contestation née ou à naître entre les parties suite à la réalisation de ces travaux et à l'utilisation future des installations au droit et en aval des présents travaux.</i></p> <p><i>L'accord est soumis à la fourniture par la SPEA (en tant que concessionnaire du service public de l'eau potable) de 365 mètres de canalisation fonte ductile de diamètre 200mm y compris accessoires et à sa mise en place par la société LE CAILL, mandatée à cet effet par Mme LEVY et la SGPV, conformément au plan joint en annexe au projet d'accord et en remplacement la conduite existante de diamètre 160 mm.</i></p> <p><i>Madame LEVY, propriétaire de l'assise foncière de la route de desserte des lotissements, et donc</i></p>	

propriétaire foncière sur l'emprise des travaux cités ci-dessus, autorisera la réalisation des travaux cités ci-dessus dans les conditions techniques fixées par le projet d'accord.

Suite aux travaux et dans l'attente de l'alimentation de la nouvelle canalisation par le réseau public d'eau potable de la commune, Mme LEVY et La SGPV assumeront la pleine responsabilité des ouvrages installés. Celles-ci ne relèveront d'aucune contrainte d'exploitation de la part de la SPEA ou de la Commune.

Mme LEVY et la SGPV s'engagent, par ailleurs, à entretenir en bon état de fonctionnement les ouvrages objet du présent accord. En aucun cas elles ne pourront mettre en cause la SPEA ou la Commune pour les conséquences dommageables liées à ces ouvrages.

Lors de l'alimentation de la nouvelle canalisation par le réseau public d'eau potable de la commune, les installations objet du présent accord, ainsi que l'intégralité des installations d'eau potable (canalisations, branchements et compteurs) appartenant à Mme LEVY et la SGPV situées en aval de celles-ci, seront rétrocédées gratuitement à la Commune qui en assumera la pleine responsabilité et la gestion en continuité de la SGPV pour la clientèle correspondante. La Commune, Mme Levy et la SGPV établiront alors les servitudes de passage nécessaires à l'exploitation par la SPEA des installations rétrocédées.

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2012-10</p> <p>Monsieur Michel BUIILLARD est sorti de la salle des délibérations et n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération.</p> <p>Madame Danièle TEAHA, 2^{ème} adjoint au Maire, a présidé la séance.</p>	<p>Unanimité Dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 07 présenté par Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE ACTE au Maire de la présentation du compte administratif pour l'exercice 2011; CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2011 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; N'EMET ni observation, ni réserve sur le compte de gestion du comptable; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser; AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 d'un montant de 1.304.752.997 FCFP comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Affectation au compte « excédents de fonctionnement capitalisés » (compte R1068) : 78.231.417 FCFP ;- Affectation en excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 1.226.521.580 FCFP. <p>Madame Danièle TEAHA ouvre le débat en donnant la parole à Monsieur Charles FONG LOI qui s'interroge sur le coût qu'engendrent le Marché et la piscine municipale. Il souhaite savoir s'il est possible de trouver une solution pour augmenter les recettes et tendre vers un équilibre des comptes de ces deux entités. Madame Anne-Sophie LOCQUENIES indique que suite aux travaux de rénovation, une révision des tarifs sera proposée à l'autorité. Une diminution des charges devrait également en découler notamment une consommation moindre en eau et en électricité. Monsieur Paul MAIOTUI rappelle que la piscine municipale comme le marché municipal profitent à l'ensemble de la population. Monsieur Charles FONG LOI indique que la location des locaux de la piscine pourrait générer une rentrée d'argent.</p> <p>Madame Danièle TEAHA donne la Parole à Madame Christine EXCOFFIER, Trésorière des Iles de Vent, des Archipels et des Australes. Elle se dit être en accord avec les chiffres et souhaite aborder deux points. Dans un premier temps, elle rappelle que les centimes additionnels sont versés en fonction des encaissements.</p> <p>En matière de subvention d'équipement, elle explique qu'il est demandé aux collectivités d'avancer les dépenses et que c'est pour cela qu'il y a toujours un décalage entre le moment où l'on paie et</p>	

l'encaissement.

Elle rappelle qu'elle s'est engagée à créer une commission de recouvrement. Cette commission a été créée le 26 mai 2011 et regroupe un certain nombre d'agents de la collectivité. Elle a pour but de recenser les redevables ayant les dettes les plus importantes et de cibler le recouvrement. Cette commission s'est réunie déjà quatre fois, et a constaté que la Commune a un montant total de reste à recouvrer de 832 millions.

Lors de la dernière réunion avec la Commune de Papeete le 8 décembre 2011, des tableaux de bord ont été réalisés pour suivre les restes à recouvrer dont certains datent de 1990. La commune a recouvré pour 40 millions. Elle ajoute que le taux de recouvrement est de 15% alors que les années précédentes il était de l'ordre de 3-4%. Elle explique que cette nette augmentation du recouvrement est due au fait que désormais la TIVAA grâce aux fichiers de la CPS et de l'IEOM a accès aux comptes bancaires des redevables.

Délibération n° 2012-11 <i>Monsieur Michel BUIILLARD n'a pas participé aux débats et au vote de cette délibération</i>	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2012 / 08 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE ACTE au Maire de la présentation du compte administratif du budget annexe service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux pour l'exercice 2011; CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2011 du Trésorier des Iles du Vent, des Archipels et des Australes, receveur municipal, et ceux du compte administratif du Maire, s'agissant des reports à nouveau, du résultat de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; N'EMET ni observation, ni réserve sur le compte de gestion du comptable.	

Délibération n° 2012-12 <i>Monsieur le Maire a repris la présidence de la séance.</i>	Unanimité Dont 07 procurations	
Sur le rapport n° 2012 / 09 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,		
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et de déchets végétaux de la Commune de PAPEETE, Exercice 2012 tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de :		
Six cent cinquante-trois millions sept cent trente-neuf mille six cent soixante-dix francs CFP (653.739.670 F CFP) répartis comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Six cent cinquante-trois millions sept cent trente-neuf mille six cent soixante-dix francs CFP (653.739.670 F CFP) ; ➤ en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de : <ul style="list-style-type: none"> ○ zéro franc CFP (0 F CFP). 		
FIXE le montant de la subvention d'équilibre pour l'exercice 2012 au maximum à :332.739.670 FCFP; INSCRIT cette subvention au budget principal de la commune en dépenses à l'article 657364 et au budget annexe en recette à l'article 774, exercice 2012;		
Et vote les chapitres suivants :		
Recettes et dépenses de fonctionnement		
Chap.	Intitulé	Vote du C.M
	Dépenses de l'Exercice	653 739 670

011	Charges à caractère général	625 739 670
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 000 000
67	Charges exceptionnelles	1 000 000
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000
	Recettes de l'Exercice	653 739 670
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	321 000 000
77	Produits exceptionnels	332 739 670

Le projet de budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et de déchets végétaux créé en 2011, s'inspire des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 08 mars 2012 ainsi que des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 13 mars 2012.

Le projet de budget primitif 2012 ne présente qu'une section de fonctionnement qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 653.739.670 F CFP.

Il est important de noter ici que pour l'exercice 2012, les charges sont calculées sur la totalité de l'année alors que pour 2011, elles avaient été calculées à partir de la création du service soit à compter du 1er avril 2011 soit pour 75 % de leur coût annuel. Les 25% restant ayant été pris en charge directement par le budget principal.

Par ailleurs, la réalisation du budget 2011 ayant été équilibré au franc près par une subvention du budget principal, aucun résultat antérieur n'est à reporter.

1 – Les recettes de fonctionnement :

La redevance qui représente seulement 49 % des recettes de ce service, est évaluée (avec prudence) à 321.000.000 FCFP (contre 323.673.180 FCFP en 2011). Il est rappelé ici que la redevance a été augmentée de 10% en 2011.

A cela s'ajoute le rachat des broyats des déchets végétaux pour un montant estimé à 1.000.000 FCFP et enfin la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

En effet, tout comme l'année dernière, il est proposé que le budget général puisse prendre en charge un montant maximum de 332.739.670 FCFP pour l'année 2012.

Cette subvention dite d'équilibre est prévue par l'article L2224-2 du CGCT mais doit être justifiée. Il est proposé de la justifier par les exigences constantes du service fourni à PAPEETE qui imposent des contraintes particulières de fonctionnement comme :

- une production d'ordures ménagères disproportionnée par rapport au nombre de redevables ;*
- le nombre de collectes plus important (fréquence quotidienne sur le centre ville) rendu nécessaire par un contexte urbain marqué par les fonctions de centralité de la ville, capitale ;*
- une situation de quasi-monopole des prestataires qui ne favorise pas la concurrence des prix ;*

Est ajouté à cela que la suppression de toute prise en charge par le budget aurait pour conséquence une hausse excessive et insupportable des tarifs dans le contexte économique et sociale actuelle, avec une multiplication par deux et à terme par trois de la redevance.

2 – Les dépenses de fonctionnement :

21 - Charges de personnel

Estimées à 27.000.000 FCFP, les charges de personnels représentent 4 % du budget du service et concerne uniquement les agents du bureau de la propreté urbaine.

22 – Les prestataires

La facturation des prestations de collectes et de traitement par les prestataires du service est estimée à 625.739.670 FCFP dont 462 MF pour la TSP, 148 MF pour la SEP et 15 MF pour la société Jardin Vert service.

A ceci s'ajoute 100.000 FCFP de charges pour le renouvellement des tenues des contrôleurs du bureau de la propreté urbaine et 360.000 FCFP pour la prime de responsabilité et de caisse du régisseur de recettes.

Enfin, par mesure de précaution, il est inscrit 1.000.000 FCFP en dépenses imprévues.

Délibération n° 2012-13

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 10 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement (CP) correspondant et **ABROGE** toutes dispositions antérieures contraires.

Compte tenu des réalisations budgétaires 2011, il est approuvé des ajustements des crédits de paiement des autorisations de programme existantes.

Par ailleurs, préalablement au vote du budget 2012, il est créé une autorisation de programme dont les crédits de paiement font l'objet d'une proposition d'inscription. Il s'agit de l'aménagement de la voirie et des réseaux du quartier TE AROHA pour un montant total de 213.000.000 FCFP (AP28).

Enfin, certaines opérations sont reportées entièrement ou en partie compte tenu des restrictions budgétaires rendues nécessaires par la rareté des ressources :

- *Travaux d'extension du cimetière de l'uranie (AP01) ;*
- *Mise en conformité de la piscine municipale (AP09) ;*
- *Construction de blocs de caveaux hors-sol (AP10) ;*
- *Climatisation du bâtiment de l'hôtel de ville (AP13) ;*
- *Mise aux normes du marché municipal (AP16) ;*
- *Constructions à Tipaerui (AP22) ;*
- *Aménagement et sécurisation de l'intersection du quartier de l'Uranie et de l'avenue du commandant Destremeau (AP24) ;*
- *Aménagement de la rue Anne-Marie JAVOUHEY (AP26) ;*
- *Aménagement de la voie F.COWAN de Fare Ute (AP27).*

Délibération n° 2012-14

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 11 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MODIFIE** l'article 2 de la délibération n° 2011 – 104 du 15 décembre 2011. La participation communale aux charges scolaires des écoles privées du premier degré est allouée aux organismes gestionnaires des enseignements privés, sur la base des forfaits

La commune de Papeete a maintenu jusqu'à ce jour, le niveau de sa participation aux charges scolaires des écoles tant publiques que privées malgré une diminution significative sur les 2 dernières années de la dotation non affectée du fonds intercommunal de péréquation (FIP).

Pour l'exercice budgétaire 2012, les charges scolaires des écoles publiques seront imputées directement sur le budget communal à partir de la rentrée 2012-2013. En considération des diminutions successives du FIP, le montant inscrit pour ces dépenses sera réduit de 10%.

Cette réduction de 10% est appliquée également au subventionnement opéré auprès des écoles privées de 1^{er} degré de la commune sauf pour ce qui concerne la restauration.

Le montant de cette mesure de restriction des charges scolaires à l'égard de l'enseignement privé est reporté dans le tableau ci-après :

EXERCICE 2012	sans réduction	après réduction	Soit une différence de :
Section Maternelle	92 877 735 xpf	88 234 938 xpf	4 642 797 xpf
Section Élémentaire	82 649 005 xpf	78 518 570 xpf	4 130 435 xpf

Délibération n° 2012-15 <i>Monsieur Myron MATAOA a quitté la séance définitivement avant le vote de cette délibération</i>	Unanimité Dont 07 procurations
--	--------------------------------------

Sur le rapport n° 2012 / 12 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** et **ARRETE** le Budget Primitif de la Commune de Papeete, Exercice 2012 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Sept milliards trois cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-cinq FCFP (7.390.982.445 F CFP) répartis comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de :
 - **cing milliards neuf cent trente-sept millions neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze francs CFP** (5.937.979.975 F CFP) ;
- en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de :
 - **un milliard quatre cent cinquante-trois millions deux mille quatre cent soixante-dix francs CFP** (1.453.002.470 F CFP).

Et vote les chapitres suivants :

Recettes et dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulé	Vote du C.M
	Dépenses de l'Exercice	5 937 979 975
011	Charges à caractère général	845 621 499
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 412 025 000
022	Dépenses imprévues	10 393 759
023	Virement à la section d'investissement	620 000 000
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	93 305 102

65	Autres Ch. de gestion courante, dont le compte 6574 (subventions) détaillé en page 10-2 du B.P voté par article.	782 437 399
66	Charges financières	93 809 482
67	Charges exceptionnelles	80 387 734
	Recettes de l'Exercice	5 937 979 975
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 226 521 580
013	Atténuation de charges	35 000 000
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	18 648 689
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	61 115 000
73	Impôts et taxes	2 508 045 000
74	Dotations et participations	2 073 315 282
75	Autres Prod. de Gest. Courante	15 334 424

Recettes et dépenses d'investissement

Chap.	Intitulé	Vote du C. M
	Dépenses de l'Exercice	1 453 002 470
001	Solde d'exécution reporté	143 945 953
020	Dépenses imprévues	212 443
040	Opér. D'ordre de transfert entre sections	18 648 689
13	Subvention d'investissement	588 420
16	Rembours. d'emprunts	170 000 000
20	Immobilisation incorporelles	54 362 222
21	Immobilisation corporelles	243 626 525
23	Travaux en cours	144 668 079
	Op. d'équipt (total)	676 950 139
OPERATIONS VOTEES - DEPENSES		
2005007	Travaux de Rénovation Marché PPT	45 687 204
2006008	Installation Caméras vidéo	16 115 015
2006009	Travaux rénovation HDV	30 053 324
2006015	Extension Cimetière Uranie	15 245 916
2008016	Raccordement de l'HDV au réseau collectif des EU	80 300
2009001	Ecole Tamanui:Reconstruction de la cantine	898 099
2009002	Ecole Hiti Vai Nui/Vaitama: remise aux normes cantines etc...	693 000
2009005	Ecole Ui Tama:construction salles de classes	179 798
2009006	Station d'épuration collective de Taunua et local poubelles de la cuisine centrale	50 419 126
2009008	Aménagement d'une salle polyvalente à Taunua	56 659 688
2009013	Ecole Tamanui : Reconstruction	18 238 325
2009014	Mise en conformité de la piscine	30 440 000
2009015	VSAV	15 300 000
2010002	Plan communal de sauvegarde	1 065 485
2010004	Moto-pompe tractable	6 586 598

2010008	Construction d'un 3ème étage HDV	4 576 000
2010009	Constructions à Tipaerui	95 274 003
2010014	Aménagement de la rue Nansouty	37 591 600
2010015	Reconstruction de la maison de Pinaï	4 127 200
2010017	Climatisation du bâtiment de HDV	15 955 000
2010018	Eclairage:route de l'Uranie	14 540 000
2010019	Mise aux normes du marché municipal -mezzanine	64 389 210
2010020	Aménagement du jardin partagé et collectif de MAMA'O AIVI	214 830
2010021	Et. amélioration de la circulation autour de TARAHOI	1 397 050
2011001	Aménagement et sécurisation intersection quartier Uranie et rue Cdt Destremeau	15 000 000
2011002	Aménagement de la voie Q de Fare Ute	14 958 137
2011003	Aménagement de la rue Anne-Marie JAVOUHEY	12 028 000
2011004	Mise aux normes des salles informatiques et du système d'information	30 231 168
2011005	Système d'information de gestion des ressources humaines	24 647 032
2012001	Aménagement d'un terrain de beach-soccer au stade Willy BAMBRIDGE	32 131 000
2012002	Aménagement d'une aire de jeux à Tamatini	7 373 031
2012003	Plateau sportif et aménagement du site Bain Loti	6 855 000
2012004	Aménagement de la voirie et des réseaux du quartier Te Aroha	8 000 000

Le budget est tenu à la disposition du public à la Direction de l'Administration et des Finances (L.2313.1).

Délibération n° 2012-16	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 14 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PRONONCE le déclassement du domaine public de la Commune, de matériels roulants et divers et APPROUVE leur mise à la réforme; AUTORISE le Maire à mettre en vente ces matériels, selon une procédure d'enchères; à mettre en vente selon la procédure de gré à gré les matériels qui n'auraient pas trouvé acquéreur lors des enchères; le cas échéant, à les mettre au rebut, après avoir procédé à leur destruction, cette formalité faisant l'objet d'un procès-verbal dressé par un officier assermenté; ABROGE la délibération n°2011-96 du 15 décembre 2011.</p> <hr/> <p><i>Une valeur de mise à prix minimum aussi bien pour la vente aux enchères que pour la vente de gré à gré a été indiquée en annexe de la délibération.</i></p>	

Délibération n° 2012-17	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 15 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,</p>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'occupation d'emplacements désignés sur la voirie publique autour de l'école Mamao lors des journées électorales; **FIXE** le tarif des droits d'occupation à :

- 5 000 FCFP pour les stands de 9 m²/jour ;
- 10 000 FCFP pour les emplacements de roulottes (environ 10m²)/jour;

ABROGE toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération.

Lors des journées électorales plusieurs stands et roulottes s'installent aux alentours de l'école Mamao. Ces occupations n'étaient jusqu'à présent régies par aucun texte particulier.

Délibération n° 2012-18

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 16 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la prise en charge par la commune, au titre des œuvres sociales du personnel, des frais liés à la formation pour l'obtention du permis de conduire de catégorie C (cours théoriques, leçons de conduite spécifiques, présentation aux examens, achat des supports pédagogiques) au bénéfice de sept (7) agents communaux; **IMPUTE** la dépense correspondante au compte n°6713 du budget communal.

Certains services communaux souffrent actuellement d'une carence en personnel habilité à la conduite de véhicules de catégorie « Poids-lourd ». Cette situation est le résultat de départs (retraite, décès ou mobilité interne) qu'il n'a pas été possible de remplacer, compte tenu des limites et contraintes budgétaires de la commune. Pour la Direction de la Protection Civile et de Lutte contre l'incendie (DPCLI), et la Direction des Services Techniques (Subdivision Embellissement), cette carence génère des difficultés dans l'organisation du travail des équipes concernées et dans la réalisation de leurs missions. Afin de solutionner ce problème, les services mobilisent systématiquement les mêmes agents, en ayant recours aux heures supplémentaires. Cette situation impacte négativement sur la qualité du service rendu avec l'augmentation des risques d'accidents de travail mais également sur les charges du personnel.

Il est donc dans l'intérêt de la commune de disposer d'un plus grand nombre d'agents titulaires du permis de conduire « Poids-lourd » (catégorie C). Pour répondre aux besoins des services, il manquerait 6 chauffeurs poids-lourd dans les brigades d'intervention de la DPCLI et un chauffeur poids-lourd au sein de la subdivision Embellissement pour l'utilisation de la laveuse de chaussée.

Le coût prévisionnel par agent de cette action, est estimé à près de 131.500 F.CFP. Cette somme comprend la prise en charge :

- *du code audio-visuel*
- *de la formation théorique*
- *de la formation pratique*
- *de l'immobilisation d'un véhicule*
- *du certificat médical*
- *du livre de code spécifique*
- *du timbre fiscal*
- *de la photocopie du permis de conduire (recto-verso)*
- *de 4 photos d'identité (format passeport)*

S'agissant d'une formation initiale, cette action ne rentre pas dans le cadre des formations relevant du champs de compétences du Centre de Gestion et de Formation qui, depuis le 1^{er} janvier 2012, est en charge, entre autres, de l'organisation et de la prise en charge des formations d'accueil et de professionnalisation des agents communaux.

Ainsi, compte tenu du montant que représente cet investissement pour chacun des agents concernés, et

de l'intérêt de ces actions pour la commune, il est approuvé la prise en charge de ces formations sur le budget communal, au titre des œuvres sociales du personnel.

Délibération n° 2012-19	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 17 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la transformation des postes budgétaires de la Commune de PAPEETE .</p> <hr/> <p><i>Depuis l'entrée en vigueur, le 26 juin 2011 en Polynésie française, de la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 modifiant l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française et en application de l'article 73 de cette ordonnance, « les agents qui occupent un emploi permanent des collectivités et des établissements mentionnés à l'article 1^{er} de l'ordonnance, sont réputés titulaires d'un contrat à durée indéterminée de droit public s'ils remplissent les conditions énoncées ci-après à la date de promulgation de la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 précité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Etre en fonction ou bénéficiaire d'un congé ;</i>- <i>Avoir accompli des services continus d'une durée minimale d'un an dans un emploi permanent des collectivités ou des établissements mentionnés à l'article 1^{er} au cours des trois années civiles précédentes ou être bénéficiaires d'un contrat d'une durée de plus de douze mois ou renouvelé par tacite reconduction pendant une durée totale supérieure à douze mois ».</i> <p><i>Cette modification de l'ordonnance permet dès lors la requalification des 64 contrats à durée déterminée conclus avant le 26 juin 2011 en contrats à durée indéterminée de droit public.</i></p> <p><i>Jusqu'à présent et compte tenu des postes budgétaires alors disponibles, 45 d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une régularisation par voie d'avenant. Reste encore aujourd'hui à requalifier en CDI de droit public, 19 CDD.</i></p> <p><i>Par ailleurs, le réajustement des services et de leurs missions nécessite des mouvements de personnel. Il convient donc, pour mettre en œuvre ces décisions, de procéder à un ajustement des postes budgétaires par rapport aux effectifs réels de la commune.</i></p>	

Délibération n° 2012-20	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 18 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°4 de prolongation du CUCS, à intervenir entre l'Etat, La Polynésie française, le syndicat mixte pour la gestion du CUCS et les 9 communes de l'agglomération de Papeete, pour la période 2012-2014.</p> <hr/> <p><i>L'Etat, le Pays, les communes de Arue, Faa'a, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara , Papeete , Pirae et Punaauia et le Syndicat mixte conviennent de la nécessité de poursuivre l'action menée dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.</i></p> <p><i>Un travail de redéfinition des orientations du Contrat, piloté par le Syndicat mixte, a été effectué afin de préciser les engagements thématiques par commune pour les 3 années à venir.</i></p> <p><i>Le document cadre présentant les orientations triennales 2012-2014 du syndicat mixte complète le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération de Papeete.</i></p>	

Unanimité
Dont 07
procurations

Délibération n° 2012-21

Sur le rapport n° 2012 / 19 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique de l'opération « Étude pour la construction d'un plateau sportif et l'aménagement du site du bain Loti » ; **APPROUVE** le plan de financement de cette opération estimé à 6 855 000 FCFP TTC, comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (60 %) : 4 113 000 F CFP TTC
- Part communale (40 %) : 2 742 000 F CFP TTC

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération ; **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de la Commune.

Dans le cadre de sa politique de développement social urbain, la Commune a lancé plusieurs opérations d'équipements de proximité, particulièrement en direction de ses quartiers prioritaires. Le but de ces réalisations est de répondre aux attentes de la population et de favoriser la dynamique sociale du quartier à travers la mise en place d'actions en lien avec la pratique sportive, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté.

Soucieuse de poursuivre cette dynamique, la commune propose d'intervenir sur le site du bain Loti et l'espace de sport à proximité sis dans le fond de vallée de Titiro afin d'une part d'aménager et de valoriser ce site et, d'autre part, d'y construire un plateau sportif couvert.

La réalisation de cet aménagement permettra :

- d'améliorer la gestion et l'utilisation de cet espace fortement prisé par la population du quartier ;
- d'offrir un espace de jeux adéquat et sécurisé aux habitants du quartier ;
- de favoriser la pratique sportive et la mise en place d'actions de prévention ciblées ;
- d'être un outil de développement social au service du quartier.

Dans ce contexte, la ville propose d'engager dans un premier temps une étude de définition de programme composée comme suit :

- **Tranche 1** : étude de définition, avant projet sommaire et avant projet détaillé.
- **Tranche 2** : spécifications techniques détaillées, plans d'exécution des ouvrages et dossier de consultation des entreprises.

Unanimité
Dont 07
procurations

Délibération n° 2012-22

Sur le rapport n° 2012 / 20 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique de l'opération « Diagnostic territorial Politique de la ville de la commune de Papeete » ; **APPROUVE** le plan de financement de cette opération estimé à 3 817 000 FCFP TTC, comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (80 %) : 3 053 600 F CFP TTC
- Part communale (20 %) : 763 400 F CFP TTC

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération ; **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de la Commune.

Mis en place en 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale permet le financement d'actions au profit des quartiers prioritaires de l'agglomération de Papeete.

Aujourd'hui, il est envisagé de reconduire le CUCS jusqu'en 2014. Aussi, afin de pouvoir réajuster ses

interventions, la commune de Papeete souhaite pouvoir disposer d'éléments actualisés.

La réalisation d'un diagnostic social et urbain de la ville de Papeete doit ainsi permettre :

- *de récolter des données en lien avec les thématiques de la politique de la ville (emploi, éducation, santé, sécurité et prévention de la délinquance, ...) afin d'améliorer la connaissance du territoire communal ;*
- *de produire collectivement une analyse territoriale ;*
- *de délimiter les prochains quartiers prioritaires ;*
- *de proposer des orientations et un programme d'actions qui prennent en compte l'intégration des quartiers prioritaires dans la ville.*

Dans le but d'initier une démarche transversale, l'ensemble des élus et des services municipaux concernés seront associés au travail engagé. De même, le suivi et la validation régulière de l'avancement de l'étude seront assurés par un groupe de travail communal.

Délibération n° 2012-23	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association des réservistes de la marine en Polynésie française « ACORAM-ACOMAR 987 » pour un montant de 150.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-24	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE pour un montant de 1.400.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-25	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Agir pour l'insertion » pour un montant de 9.000.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-26	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Aide Formation Insertion » pour un montant de 8.500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-27	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « AORAI » pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	

Délibération n° 2012-28	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française – APAJ » pour un montant de 250.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-29	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Central sport » pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-30 <i>Messieurs Charles FONG LOI et Robert TANSEAU respectivement Président et Vice-président de l'AS DRAGON n'ont pas participé au vote de cette délibération</i>	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « DRAGON » pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-31	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Excelsior » pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-32 <i>Monsieur Roméo LE GAYIC, Vice-président délégué, n'a pas participé au vote de cette délibération</i>	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à la fédération des femmes océaniques, amies et sympathisantes de Polynésie française pour un montant de 2.000.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-33	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à la Fédération Polynésienne de Protection Civile pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-34	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p>	

<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association sportive « Papeete cycling club » pour un montant de 200.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-35</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'Association du Festival International du Film documentaire Océanien « AFIFO Tahiti » pour un montant de 1.500.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-36</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention au Foyer Socio-Educatif du collège de Taunoa pour un montant de 1.000.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-37</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Jeunesse de Papeete nuit » pour un montant de 2.500.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-38</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Papeete Centre Ville » pour un montant de 8.000.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-39</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Papeete ho'e va'a » pour un montant de 250.000 FCFP.</p>	
<p>Délibération n° 2012-40</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Papeete va'a » pour un montant de 1.000.000 FCFP.</p>	
<p>Unanimité</p>	

Délibération n° 2012-41	Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Te mau a'a no Mama'o Aivi » pour un montant de 300.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-42	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association du personnel communal « Te mau rima ohipa no te fare oire no Papeete » pour un montant de 7.000.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-43	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Team Honoura » pour un montant de 1.000.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-44	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « TOMITE TAURUA NO PAPEETE » pour un montant de 10.200.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-45	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Agir pour servir – Vahine a rohi » pour un montant de 700.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-46	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « Jeunesse de Sainte Amélie » pour un montant de 500.000 FCFP.</p>	
Délibération n° 2012-47	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 13 présenté par Mme Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à</p>	

l'association « Te utuafare o te oaoa » pour un montant de 1 000.000 F CFP.

Chaque année, de nombreuses associations de jeunesses, culturelles ou sportives sont soutenues par la ville de Papeete dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public de notre commune.

Pour l'année 2012, sur une enveloppe de 63 000 000 F CFP inscrite au budget, il est attribué un montant total de 58 950 000 F CFP de subventions.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....
.....

V°) Question diverses :

-Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil municipal aux différents évènements organisés dans la Commune :

- mercredi 28 mars 2012 à 9h : Ouverture des stands du CIOFF
- jeudi 29 mars 2021 à 8h30 : Concours de Orero des écoles
- vendredi 30 mars 2021 à 17h : Nuit nautique
- lundi 2 avril 2012 à 18h : Inauguration du festival du CIOFF

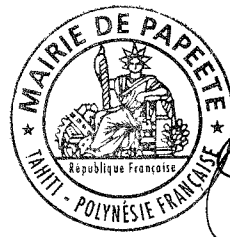
Monsieur Adrien LOMBARD propose de distribuer le programme des animations dans les quartiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance


Agnès CHAMPS

Le Maire

 
Michet BUIILLARD